

Appel à rési- dences 2026

Soutien à la création de spectacles
de cirque actuel

LE PLO
CITÉ DU CIRQUE
Pôle National Cirque Le Mans
Sarthe Pays de la Loire

NGEO
OIR



Le Plongeur, Pôle national Cirque Le Mans, propose différents accueils en résidence dédiés à la recherche, à la création et à l'adaptation d'œuvres de cirque actuel. Nos accueils entrent en dialogue avec notre ambition de mettre en œuvre les conditions de la rencontre d'un cirque du quotidien auprès des habitantes et des habitants des territoires.

Dans sa mission de soutien à la création et à la résidence, Le Plongeur est financé par la Ville du Mans, le conseil départemental de la Sarthe et l'État – Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire. Le Plongeur développe également une relation partenariale avec des opérateurs culturels et des acteurs de territoire dans la mise en œuvre d'un projet de soutien à la création rayonnant aux niveaux régional et national. Chaque année, près de 30 projets artistiques font l'objet d'un accueil en résidence.

Les résidences sont ouvertes aux auteurs, aux autrices et aux compagnies professionnelles, francophones et internationales du secteur du cirque de création.

Cet appel à résidences couvre la période du 5 janvier 2026 au 27 décembre 2026

Projet artistique du Plongeur, Pôle national Cirque

La sélection des projets accueillis s'opère selon la spécificité des lieux d'accueil, des besoins des porteurs et porteuses de projets, et du projet artistique du Plongeur. Ce dernier promeut un panorama du cirque actuel dans la diversité des formes, des esthétiques et des modes de rencontres avec les habitantes, les habitants, les territoires et les autres formes artistiques, à travers cinq axes de soutien :

→ **Les écritures circulaires et les adaptations (frontal > circulaire)**

Projets écrits pour le circulaire ou proposant une adaptation d'une création en frontal pour le circulaire

→ **Les écritures en espaces non dédiés**

Projets écrits et présentés en espaces non dédiés au spectacle vivant (intérieur ou extérieur, en fonction des espaces que les partenaires du Plongeur peuvent mettre à disposition).

→ **Les premiers projets : « les prises de risque »**

Projets émergents, sortie d'école ou premier projet d'un auteur ou d'une autrice de cirque.

→ **La rencontre des esthétiques**

Projets proposant un dialogue original entre le cirque et d'autres champs du spectacle, de la création ou de la technique.

→ **Les laboratoires de recherche : « les tentatives »**

Projets expérimentaux dissociés d'un processus de production. Ces projets peuvent proposer des démarches de recherche d'agrès où d'expériences en lien avec d'autres champs artistiques, scientifiques et techniques.

À savoir : Le Plongeur porte un projet artistique sociétal au contact permanent du territoire sur lequel il se déploie, qu'il soit local, départemental ou régional. Certains projets peuvent ainsi faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans leur mise en œuvre : implantation en quartier ou en milieu rural ; implantation en extérieur ou sous chapiteau ; relation de proximité ou de participation des habitantes et des habitants.

Résidences et conditions

Lieux du Plongeur

Le Plongeur déploie ses activités au quotidien dans plusieurs lieux au Mans, au cœur du quartier des Sablons - Bords de l'Huisne : Le Chapiteau, La Cité du Cirque, la Promenade Newton.

Le Chapiteau

Le Chapiteau – structure permanente de bois et de toile, ouvert en novembre 2022 – est le lieu de création, de diffusion de spectacles et de rencontres. Lieu de sociabilité résolument ouvert sur le quartier, Le Chapiteau est ouvert au quotidien avec une activité de café.

Espace résidence sur la piste :

- Diamètre : 13 m.
- Hauteur : 12 m sous grill.
- Configuration : circulaire, semi-circulaire.

La Cité du Cirque

La Cité du Cirque est le lieu de la pratique du cirque, de la création et de l'entraînement, grâce à ses 1 300 m² d'infrastructures techniques.

Espace résidence dans la grande salle :

- Ouverture : 12 m.
- Profondeur : 10 m.
- Hauteur : 8,5 m sous plafond (7,5 m sous grill).
- Sol : tapis de danse.

À savoir : la grande salle accueille en simultanée les activités d'enseignements et de pratiques amateurs ainsi que l'entraînement libre des artistes professionnels.

Types de résidence

Le Plongeur met à disposition des espaces de travail pour chaque projet accueilli. Nos équipements et nos partenaires nous permettent de soutenir en résidence les différentes étapes de la création :

- **Résidence d'écriture** : à la table, dans les lieux du Plongeur ou chez des partenaires
- **Résidences de laboratoire et de création** : à La Cité du Cirque, au Chapiteau, ou chez des partenaires
- **Résidence de création en espaces non dédiés** : chez des partenaires en fonction du projet (musées, établissements scolaires, établissements de santé...)
- **Résidence d'adaptation du format frontal au format circulaire** : au Chapiteau
- **Résidence sous chapiteau** : sous le chapiteau de l'équipe artistique accueillie, en quartier ou en milieu rural

Chaque résidence fait l'objet d'au moins un rendez-vous public, appelé « Rendez-vous avec les artistes ». Les habitantes et les habitants sont invités à découvrir le travail de création et à rencontrer les équipes artistiques accueillies. Accompagné par l'équipe de médiation du Plongeur, chaque rendez-vous prend une forme propre aux artistes et au projet : cela peut être une sortie de résidence, une discussion, une répétition ouverte, une visite de la scénographie...

CONDITIONS d'accueil

→ **Période** : une résidence au Plongeur dure de cinq jours à trois semaines, en fonction des projets. Le Plongeur privilégie des accueils à minima de 12 jours.

→ **Arrivée et départ** : l'arrivée en résidence et dans le lieu de vie s'effectue toujours le lundi et le départ le samedi matin

▲ Aucune arrivée ne pourra se faire un dimanche ou un jour férié dans les hébergements et les espaces de travail.

→ **Hébergement** : L'hébergement est organisé par Le Plongeur. Deux appartements situés dans le quartier des Sablons - Bords de l'Huisne, à proximité du Plongeur (5 min à pied) sont dédiés à l'accueil des compagnies en résidence. Ce sont des T4 meublés composés comme suit :

- 1 chambre avec 1 lit double (140 x 190)
- 2 chambres avec 2 lits simples (80 x 190)
- 1 salon avec un canapé-lit
- 1 cuisine équipée (électroménager, vaisselle...)
- 1 salle de bain

Les couettes, les oreillers et les draps de lits sont fournis. Les serviettes de toilettes ne sont pas fournies.

À savoir : Le Plongeur ne peut garantir ni l'hébergement exclusif en chambres single, ni la prise en charge de l'hébergement pour des équipes au-delà de 9 personnes.

→ **Technique** : Le Plongeur peut mettre à disposition un régisseur ou une régisseuse pour un service de montage et/ou de démontage, hors weekend. Aucun pré-montage ne sera effectué en amont de la résidence. Durant la période de création, la compagnie est autonome en régie.

En amont de la résidence, une étude spécifique des besoins techniques sera faite en lien avec le directeur technique du Plongeur pour une éventuelle mise à disposition de matériel.

→ **Aides à la création et soutien à la production** : Le soutien à la création du Plongeur comprend une aide aux frais plafonnée suivant le nombre de personnes accueillies, comprenant : restauration, transport, mises à disposition d'un hébergement et d'un espace de travail.

La prise en charge des repas se fait sur la base d'un forfait jour de 14 €/personne. La prise en charge des transports se fait sur la base d'un aller-retour en train (tarif 2nde classe) ou un défraiement kilométrique entre le siège social de la compagnie et Le Plongeur si cela est justifié par un transport de matériel ou du covoiturage et dans la limite d'un plafond de prise en charge des frais de transports (maximum 1 500 € TTC).

Le soutien peut être complété par une coproduction selon le choix artistique de la direction et sera communiqué dans un second temps aux porteurs et porteuses de projet. Chaque année, Le Plongeur soutient en coproduction une dizaine de créations, uniquement accueillies en résidence.

Comment candidater

Période de candidature : du 3 février au 11 mars 2025 via le [formulaire de candidature](#) à remplir en ligne :

→ [accéder au formulaire via ce lien](#)

Les accueils des projets retenus se dérouleront entre le 5 janvier et le 27 décembre 2026.

Les semaines de résidence sont d'ores et déjà identifiées et doivent être sélectionnées dans le formulaire par ordre de priorité. Les périodes disponibles ne sont pas modifiables.

Plusieurs pièces à joindre seront demandées dans le formulaire :

→ le dossier artistique du projet incluant le calendrier de création.

→ la fiche technique (même provisoire) du projet.

→ le budget prévisionnel de production.

Dans le cas d'une demande de résidence de laboratoire, seule une note d'intention artistique est demandée.

Les projets candidats seront étudiés en avril 2025 par le comité de direction du Plongeur. La communication des projets retenus interviendra le 2 mai 2025.

Contacts

Production

Cassandra Torre, responsable de production,

production@leplongeur-cirque.fr

02 43 47 45 54

Technique

Maxime Delamare, directeur technique

maxime.delamare@leplongeur-cirque.fr

02 43 47 45 54

Le Plongeur, Pôle national Cirque Le Mans Sarthe Pays de la Loire | 6 boulevard Winston Churchill, 72100 Le Mans | Tél. 02 43 47 45 54 | leplongeur-cirque.fr | Siret 505 190 645 00018 | APE 9001 Z | Licences : 1/ L-R-23-980, L-R-23-981 ; 2/ L-R-23-948 ; 3/ L-R-23-956 | Le Plongeur - Cité du Cirque est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), labellisé Pôle national Cirque par le ministère de la Culture.
Crédits photo / Couverture : © Cie Bêstia
